



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E74306

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2025

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Raison sociale : JMD

Sigle : JMD

2 LE BOURG NEUF
35550 LOHEAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1999B00990

Siret : 424 845 295 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5038146

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000110947706

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000110947706

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Téléphone : 02 99 34 19 10

Portable : 06 87 46 93 83

Fax :

Site Internet : www.jmd_menuiserie.com

E-mail : jmd.menage@gmail.com

Responsabilité légale :

TORRECILLAS DANIEL CO-GÉRANT / MENAGE JEAN-MICHEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	19/02/2021
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	19/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.